

Tennis de table de Seloncourt
Rue Arthur Motteler 25230 Seloncourt
Site du club : <http://ttseloncourt.e-monsite.com/>
Contact : VOILLOT Dominique 6 rue des vergers 25400 AUDINCOURT
Tél : 06.98.59.79.68 Mail : domabri@hotmail.fr



Possibilité de déposer le dossier à la salle rue Arthur Motteler le mercredi de 17h00 à 19h30 ou le vendredi de 17h00 à 19h30 en s'adressant à un membre du comité.

Vide Grenier du Tennis de table de Seloncourt

Lundi 6 avril 2026

Salle polyvalente Place Ambroise Croizat

Demande d'inscription

NOM : PRENOM :

Adresse complète :

..... Tél :

N° carte d'identité : délivré le :

Préfecture : ou fournir la photocopie recto-verso.

Location de 12€ la table (table de 1,80m fournie avec 2 chaises).

Nombre de tables (2 maximum) : soit Euros /// Ci-joint un chèque total de : €

Par chèque postal ou bancaire à l'ordre du **Tennis de Table de Seloncourt**

- Veuillez établir un chèque de caution de 10€ qui vous sera rendu à la fin de la manifestation (au plus tôt à 17h) si votre table est restituée propre, en bon état et les déchets de la journée enlevés.

ATTENTION : La vente d'animaux, de nourriture, d'objets de contrefaçons et d'armes est interdite !

Aucun remboursement ne sera consenti.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans avoir à en donner le motif.
- L'installation s'effectue de 5h30 à 7h00 et l'ouverture au public est à 7h00. Les emplacements non occupés à 7h00 précises seront, de droit, à notre disponibilité.
- Les exposants remballeront à partir de 16h.

Je soussigné(e) désire, après avoir lu et approuvé les conditions de participation, réserver un emplacement pour la foire à tout du 6 avril 2026.

Date : Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR pour les particuliers

Je soussigné(e), Mme – Mlle – Mr : demeurant

..... atteste sur l'honneur la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (**article R 321-9 du Code pénal**).

N'étant pas assujetti à la taxe professionnelle, j'atteste sur l'honneur être **vendeur occasionnel** d'objets personnels et de ne pas procéder à des opérations d'achats pour revendre, considérées comme commerciales en application des articles 1^{er} et 632 du code du commerce.

Date : Signature :

N.B. : La présente réservation ne sera pas prise en considération si :

- le dossier est incomplet (liste des objets mis en vente non fournie et bulletin non complété)
- la totalité des sommes dues n'a pas été réglée
- la provenance des objets en vente ne peut être justifiée